

États membres du Caricom et que l'on reconnaisse la région des Caraïbes comme une zone de paix et de stabilité; elle a fait valoir que le maintien de ces traditions est non seulement nécessaire pour le progrès et le développement social et économique de ses populations, mais est également un élément indispensable du développement de l'ensemble de la région.

Messieurs MacGuigan et Shearer ont été désignés comme coprésidents pour le Canada et la Communauté des Caraïbes respectivement. Les entretiens se sont caractérisés par la cordialité qui marque les relations entre le Canada et la Communauté des Caraïbes, et elles ont permis de jeter les bases d'une solution positive des questions en suspens.

Lors des discussions sur le programme global proposé, on a mis l'accent sur les besoins urgents propres à la Communauté, et tenté d'éclaircir un certain nombre de questions. Bien que l'on se soit réjoui d'apprendre que le Canada considère les Caraïbes du Commonwealth comme une région d'intérêt tout particulier, on a fait valoir que les besoins de développement de la région justifiaient une hausse du niveau de l'aide octroyée. La partie canadienne s'est engagée à revoir le niveau de son aide pour pouvoir donner des indications plus précises à ce sujet lors de la réunion du Groupe de coopération pour le développement économique des Caraïbes en juin.

Les représentants du Caricom ont souligné la nécessité d'une approche souple au niveau du soutien apporté à la balance des paiements, d'une prise en compte des besoins particuliers des pays moins développés en matière de balance des paiements, ainsi que d'arrangements permettant aux États de financer au besoin les dépenses locales à même les crédits d'aide. La partie canadienne a souligné l'importance qu'elle attache à la conclusion préalable d'arrangements avec le Fonds monétaire.

La réunion a endossé le point de vue selon lequel la formulation et la réalisation des projets dans le cadre de la coopération Canada/Caricom devraient dans toute la mesure du possible être conçues de façon à appeler l'utilisation de compétences locales ainsi que d'institutions nationales et régionales.

La réunion a également convenu qu'un grand principe de base devrait guider l'aide canadienne à la région: la réalisation de l'objectif ultime qu'est l'élimination de la nécessité d'une aide. Cet objectif est considéré comme intimement lié aux programmes et stratégies visant à créer une capacité de production dans la région, et à l'utiliser pleinement.